

LE 25 SEPTEMBRE 2018

A NANTERRE

Franck Latty

Professeur à l'Université Paris Nanterre

Directeur du CEDIN

Le 25 septembre 2018, le Centre de droit international de Nanterre (CEDIN) a accueilli une manifestation en hommage au Professeur Hubert Thierry (1925-2017), organisée par Serge Sur en étroite concertation avec Monique Desforgues-Thierry et Jean Combacau. Charles Vallée faisait partie des initiateurs de la manifestation. Décédé brutalement en juin 2018, sa mémoire a été saluée par les organisateurs et les participants.

Cette demi-journée, qui a associé la Société française pour le droit international (SFDI) et le Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas, a trouvé son point de chute naturel à l'Université Paris Nanterre, dont Hubert Thierry a été l'un des piliers pendant de nombreuses années. Il est l'un des rares professeurs à être resté sur le pont en 1976, au moment où d'autres quittaient le navire pour rejoindre Paris V. Cinq ans plus tard, il a fait partie de ceux qui ont porté le CEDIN sur les fonts baptismaux, avec Serge Sur, Brigitte Stern, ou encore Emmanuel Decaux, Marie-Françoise Labouz et Sandra Szurek. Nul doute que le quarantième anniversaire du centre en 2021 sera l'occasion d'évoquer une nouvelle fois la mémoire de l'un de ses cofondateurs.

La manifestation du 25 septembre 2018 a donné lieu à douze communications successives dont le présent ouvrage, publié par les Editions Pedone, constitue la forme écrite, et qui correspondent à autant de facettes de l'intense vie professionnelle d'Hubert Thierry. *****12*****

Des débuts à la Conférence du stage (D. Foussard) et à Caen (S. Sur) aux dernières années à Genève (L. Boisson de Chazournes) après de riches années « nanterroises » (J. Combacau), la personnalité d'Hubert Thierry a marqué de nombreuses personnes qui ont tenu à lui rendre hommage. L'enseignant est

autant salué que l'auteur (J. Combacau et S. Sur ; Y. Daudet). L'homme de conviction et d'engagement, politique (A. Bienaymé) et associatif (A. Pellet), notamment pour la noble cause des droits de l'homme (E. Decaux), côtoie le praticien des institutions internationales, au Tribunal administratif des Nations Unies (M. Vicien-Milburn), à l'ONU (Th. Gastaut) ou à l'UNIDIR (L. Bota). Jointes bout-à-bout ces différentes contributions forment l'ébauche d'un roman du droit international, dont le héros est le dédicataire de l'hommage.

Cette figure marquante du droit international de la seconde moitié du XX^e siècle, le signataire de ces lignes n'a pas eu le privilège de la connaître. Lorsqu'il a étudié le droit international à Nanterre, Hubert Thierry avait rejoint les rives du Lac Léman. Par la suite, la figure tutélaire du grand homme a bien été aperçue lors de colloques de la SFDI, à la Librairie Pedone, ou à l'occasion de cérémonies telles que la remise du *Liber amicorum* dédié à Serge Sur. Mais le contact n'a jamais été établi.

Le propos introductif de l'ouvrage pourrait dès lors être abrégé. On prendra néanmoins le risque d'essayer d'identifier qu'Hubert Thierry représente en 2019 pour un internationaliste quadragénaire.

C'est d'évidence un « nom » du droit international. Non pas seulement parce qu'il a été président, puis président d'honneur, de la Société française dont le but est d'en « favoriser l'étude et le progrès » (art. 1^{er} des Statuts de la SFDI). On consultera d'ailleurs avec intérêt le portrait ciselé qu'Emmanuel Decaux a rédigé d'Hubert Thierry pour la Galerie des internationalistes francophones du site internet de la SFDI¹.

L'audience d'Hubert Thierry auprès des internationalistes en âge d'être ses petits-enfants doit aussi et peut-être surtout à ses cours à l'Académie du droit international de La Haye, notamment son cours général sur « L'évolution du droit international » qui est l'un des modèles du genre.

Mais Hubert Thierry c'est aussi un juge *ad hoc* à la Cour internationale de Justice, auteur d'une opinion dissidente remarquée dans *l'Affaire de la sentence arbitrale du 31 juillet 1989* (Sénégal c. Guinée Bissau) : l'échec d'un tribunal *****13***** arbitral, campé sur la rédaction défectueuse d'un compromis arbitral, à « vider » le différend dont il est saisi (en l'espèce la délimitation des espaces maritimes entre deux Etats) constituerait un manquement à sa mission juridictionnelle de nature à entraîner la nullité de la sentence arbitrale. Qu'on approuve ou non la conclusion du juge désigné par la Guinée-Bissau, le lecteur

¹ <http://www.sfdi.org/internationalistes/thierry/>

Franck Latty, « Le 25 septembre à Nanterre », introduction *in* Jean Combacau, Serge Sur, Charles Vallée (coord.), *Hommage à Hubert Thierry (1925-2017)*, Paris, Protagoras, 2019, pp. 11-13.

ne peut qu'être frappé par la clarté du propos, la maîtrise du verbe et la logique implacable qui font les grands juges.

Ces quelques fragments éminemment subjectifs ne sauraient résumer la richesse du parcours d'Hubert Thierry, dont les textes qui suivent portent témoignage. Ces derniers contribueront de manière décisive à révéler le legs d'Hubert Thierry au droit international.